

Affaire suivie par : Hervé DERVAUX
Tel : 06 59 46 88 82
Mail : Herve.Dervaux@chantiers-atlantique.com

A L'ATTENTION DES CO-REALISATEURS

Saint-Nazaire, le 02 janvier 2025

N/Réf. : **DI 25-003**
MFE /vdl

OBJET : Maitrise du risque incendie. Mesures de prévention concernant les **générateurs d'aérosols**.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos actions de la maitrise du risque incendie à bord, nous avons renforcé nos mesures de prévention concernant les générateurs ou bombes d'aérosol. **Ces dispositions sont applicables pour vos équipes et vos co-traitants, dès réception de ce courrier.**

Dispositions générales :

- Appliquer les dispositions présentes dans la FDS (fiche de données sécurité).
- Entreposer les générateurs d'aérosols dans un endroit dédié et exempt de toute source de chaleur.
- Ne jamais exposer les générateurs à plus de 50°C.
- Ne pas garder les générateurs déformés ou rouillés.
- Ne pas utiliser à proximité d'une source d'inflammation (eg : travaux par points chauds).

Dispositions à bord des ouvrages :

1. Interdiction de stockage dans des coffres en bois.
2. Stockage autorisé dans des coffres métalliques dédiés (appelés armoires de stockage de produits chimiques ou dangereux dans le commerce). Ces coffres doivent être déplaçables (montés sur roulettes).
3. L'emplacement du coffre doit être défini avec l'équipe de supervision CdA.
4. Le coffre doit être étiqueté avec le nom de l'entreprise et le contact téléphonique du responsable.
5. Les aérosols doivent être déclarés au PC Rondiers, par la rédaction du document AUB (sec5 HSE 014 – Avis Utilisation Bouteille inflammable).
6. Les aérosols usagés doivent être disposés dans les bennes dédiées à cet effet présentes sur le quai.

Comptant sur votre engagement, nous vous remercions pour votre contribution à l'amélioration de notre sécurité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Martin FOUCHE,
Directeur Industriel





Stockage des bombes aérosols à bord



OBLIGATIONS A BORD

- ✓ Pas de stockage dans des coffres en bois.
- ✓ Stockage autorisé dans des coffres métalliques dédiés.
- ✓ L'emplacement du coffre est défini avec l'équipe d'encadrement.
- ✓ Coffre métal avec nom de l'entreprise et contact téléphonique.
- ✓ Déclaration au PC Rondiers. Rédaction AUB (SEC5 HSE014)



Déchets dans les
bennes dédiées

